Date :	23/04/20	
Origine :	BUREAU RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE & AC	
Objet :	CR 21 avril 2020	

Sujet :	CHSCT extraordinaire Administration Centrale (AC)

Participants (par audioconférence)	Pascal BENOLIEL

Le CHSCT AC du 31/03 ayant été annulé en raison de la pandémie, un CHSCT AC extraordinaire dédié s'est tenu le 21/04. Ce CHSCT était informel ce qui signifie: pas de délais pour la convocation ni pour d'éventuels documents, pas de quorum, pas de CR (mais un relevé de discussion thématique) et pas de déclaration liminaire. Ce dernier aspect est dommageable au vu du contexte et du peu de moyen donné aux OS de s'exprimer.

Cette réunion était présidée par Mme MEZIN, DRH du MI. En introduction, elle a précisé que l'objectif était d'avoir des remontées des OS de situations particulières dont la DRH n'aurait pas connaissance.

Un soutien psychologique est accessible au **0 800 100 124** . Les entretiens sont confidentiels, anonymes et H24. Les écoutants sont des spécialistes privés qui peuvent faire le lien si besoin avec le réseau de l'assistance sociale, médecine de prévention ou éventuellement le réseau du prestataire de généralistes / psychologues. Ce numéro est dédié au périmètre SG (administration centrale - préfecture), juridictions administratives, opérateurs de l'état, SGAMI (donc PP)... en sont exclus les militaires et policiers.

L'information est régulière via la diffusion de la lettre de la SDASAP, du SG, DGAFP et une FAQ sur le site DRH.

Pour l'AC, 7% des effectifs travaillent en présentiel et 58% en télétravail ; il y a 36 cas déclarés de covid-19.

Mme MEZIN déclare avoir assisté le matin à une réunion interministérielle des DRH, et que tous sont dans l'attente des conclusions de la mission de M. CASTEX (coordination d'un groupe de travail interministériel), en particulier sur les locaux (ex : nombre de personnes / pièce) et le port du maque. Toutefois, l'utilisation du télétravail sera prolongé et augmenté, les plages horaires seront certainement modifiées. La reprise ne sera pas immédiate avec l'exemple des formations-concours qui dépendent d'un déconfinement régionalisé ou non, de l'utilisation des transports en commun, de la restauration et des écoles... Pour le matériel, il n'y a plus de tensions sur le gel hydroalcoolique, des masques sont stockés, commandés (y compris en tissu).
Pour maintenir un lien, elle recommande de collecter les coordonnées personnelles des agents pour que chaque autorité envoie de l'information voire appelle régulièrement.

Le médecin de prévention intervient pour préciser que les services reçoivent beaucoup d'appels et traitent de la levée de confinement, reprise ou non du travail, suspicion de « cas contact »...Il rappelle que les décisions sont individuelles, en fonction des antécédents et des connaissances très évolutives de la maladie (en particulier sur le port du masque) et qu'il ne faut pas hésiter à consulter son médecin de prévention.

Bureau Régional Île-de-France et Administration Centrale
immeuble Lumière - bureau 1 NC 35C
40 av des Terroirs de France
75012 PARIS
Courriel : secretariat.idf@unsa-interieur.fr

La conseillère technique des assistantes sociales signale que la plupart des collègues qui les contactent craignent de revenir dans les services.

La DNUM souligne que les demandes en visioconférence et audioconférence ont fortement augmenté. Une commande à l'UGAP de matériel de télétravail est partie le 21/04 ; les infrastructures liées au réseau ont été amplifiées et vont l'être encore. Des applications telles que OCMI sur le travail collaboratif vont évoluer rapidement. Environ 30 000 certificats NOMAD ont été délivrés pour le MI mais sont peu utilisés.

La SDASAP précise que des panier-repas sont distribués après inscription à Lumière, qu'un espace à été réaménagé à Beauvau devant le kiosque FJM, tout le libre-service à Garance a été neutralisé et des chaises ont été enlevées pour augmenter les distances entre convives, enfin tout le personnel de service est équipé de protections individuelles.

La SDAI/DEPAFI est en train d'élaborer un guide pour l'immobilier, mais qui reste tributaire des recommandations (ex : distance entre les bureaux de 1m ou plus), installe des hygiaphones et commande les masques.

Une OS interroge sur la réouverture des crèches gérées par le MI, la désinfection des locaux et des bureaux partagés, le risque lié à l'air climatisé ou pulsé et souhaite savoir combien d'agents sont totalement déconnectés. Une autre déplore le manque d'information lié aux Plans de Continuité d'Activité (PCA) et sur leur mise à jour ; elle s'inquiète du statut des agents qui ne pourront mettre leurs enfants à l'école et de la charge de travail qui attend tout le monde lors du déconfinement. Par ailleurs, elle alerte sur le fait que certains chefs de service déclarent aux agents refuser des congés avant mi-juillet. Concernant les mesures d'hygiène, elle interroge sur les mesures pour les ascenseurs, poignées de porte, robinetterie des sanitaires et indique que ces mesures d'hygiène sont parfois contradictoires avec la sûreté des sites : à Garance les portes à contrôle d'accès étant déverrouillées. Enfin, elle demande à une modification du statut des agents fragiles qui en début de crise furent placés en arrêt maladie préventivement par leur médecin traitant. Le passage de maladie à ASA confinement permettant de ne pas passer à mi-traitement. La dernière OS questionne sur les dates effectives de mobilité.

L'administration répond que la Fondation Jean Moulin, qui gère les crèches, va envoyer un questionnaire pour connaître les besoins, qu'en l'état actuel des connaissances, il n'y a aucun risque lié à l'air climatisé et qu'il faudra maintenir les gestes barrières. Mme la DRH confirme qu'il y aura certainement des contraintes sur les congés d'été, que les mobilités ne sont pas actées. Pour les agents qui ont eu des arrêts préventifs, il est impossible à l'administration de modifier a posteriori leur statut et de façon unilatérale.

Sur les principales questions de l'UATS-UNSA (voir déclaration préalable) :
- pour les agents de droit privé de Wallis et Futuna, la DRH a pris note
-pour la déclaration sur amelie.fr des affections chroniques qui ne sont pas en ALD, il faut consulter le médecin de prévention ou traitant
- tableau récapitulatif des cas par site /direction au prochain CT M
- pour la prise en charge des repas, une instruction est en cours de rédaction

Bureau Régional Île-de-France et Administration Centrale
immeuble Lumière - bureau 1 NC 35C
40 av des Terroirs de France
75012 PARIS
Courriel : secretariat.idf@unsa-interieur.fr

- pas de modification de la doctrine sur le travail sur site distant : après le 11/05, il y aura moins d'agents dans leurs services, donc en accepter d'autres n'est pas opportun pour la DRH
- la demande pour renforcer les EHPAD issue de la PRIF n'est valable que pour les agents de préfecture en IDF[1]
- pas d'utilisation des listes de diffusion pour les syndicats[2]
- pour les mesures mise en œuvre à Lognes, le protocole de désinfection aurait été appliqué sans plus de détails
- pour la distribution des masques stockés, il faut attendre la doctrine

La DRH conclut en indiquant que M. le SG a demandé l'installation de 2 groupes de travail pour le déconfinement sur le format du CHSCT (pour AC et services préfectoraux), et a noté la demande de l'UATS UNSA d'un autre CHSCT AC avant le 11/05.

Pour l'UATS UNSA, ce CHSCT AC n'a malheureusement pas répondu aux interrogations et inquiétudes légitimes des agents sur des points fondamentaux.

[1]Moins de 20 volontaires

[2]Mail du 23/04

Bureau Régional Île-de-France et Administration Centrale
immeuble Lumière - bureau 1 NC 35C
40 av des Terroirs de France
75012 PARIS
Courriel : secretariat.idf@unsa-interieur.fr